

**Le projet de réforme LMD :
Une menace sans précédent pour l'avenir des kinésithérapeutes
et *in fine* pour la qualité des soins et la sécurité des patients**

L'arbitrage rendu par les Ministres de l'Enseignement supérieur et de la Santé suite aux concertations relatives à la réingénierie de la formation prévoit de rétrograder la reconnaissance de la formation des kinésithérapeutes au niveau Licence, alors même que cette formation dure déjà quatre ans. Ce projet, qui revient à renoncer à la qualité des soins, aurait aussi pour conséquences d'isoler les kinésithérapeutes au sein des autres professions de santé et de priver les nouvelles générations d'une carrière internationale. Les organisations représentatives de la profession s'opposent depuis début 2013 à l'unanimité à un tel projet.

1+ Une réforme qui s'inscrit en totale contradiction avec l'évolution du rôle des kinésithérapeutes au sein de la société et la réalité de leur formation

- Plus que jamais, les kinésithérapeutes sont devenus des **acteurs de confiance** dans le quotidien des Français :
 - ✓ Les **80 000 kinésithérapeutes** réalisent en moyenne **plus d'un million et demi d'actes par jour** ;
 - ✓ **Plus de 90% des Français disent faire confiance à leur kinésithérapeute** (Harris Interactive décembre 2012) ;
 - ✓ Cette demande d'actes de kinésithérapeutes est **d'autant plus forte en période de crise**, et accentuée par une recherche de soins alternatifs à la médication systématique.

- Une décision **en décalage avec la réalité de la formation des kinésithérapeutes**
 - ✓ Dans les faits, les jeunes diplômés en kinésithérapie suivent **d'ores et déjà 4 années d'études** : 80% des étudiants en kinésithérapie sont passés par la première année d'études commune aux études de santé (PACES), ce qui va dans le sens de l'interprofessionnalité ;
 - ✓ **La durée des enseignements a augmenté de 20%** au cours des dernières années.

2+ Le projet de réforme de la formation des kinésithérapeutes constitue une marginalisation de la profession, et à terme une menace pour la sécurité des patients

- Paradoxalement, la réforme, si elle était appliquée en l'état, conduirait à **isoler totalement les kinésithérapeutes** en portant **une triple atteinte à leur reconnaissance** :
 - ✓ par rapport aux **autres professions de santé**, y compris les autres professions paramédicales, comme les sages-femmes et les orthophonistes. Les kinésithérapeutes seraient les seuls à n'être reconnus qu'au grade Licence ;
 - ✓ par rapport aux **confrères internationaux et européens** dont le système de formation suit les recommandations internationales de l'organisation mondiale de la kinésithérapie (WCPT) préconisant 4 années de formation universitaire ;
 - ✓ par rapport à **l'accès à la recherche** qui suppose l'existence de passerelles internationales.

- **La dévalorisation du diplôme de kinésithérapeute impacterait la qualité des soins et la sécurité des patients** :
 - ✓ La reconnaissance des études au niveau Licence **nuît à l'attractivité** de la profession et risque par conséquent d'abaisser le niveau moyen des soins dispensés ;
 - ✓ L'importance d'une formation exigeante est d'autant plus grande que **la profession s'est largement autonomisée** : 80% exercent en libéral et tous disposent d'un droit de prescription ;
 - ✓ La réforme priverait enfin les nouvelles générations d'un accès à la **recherche** et à une **carrière internationale**, deux de leurs aspirations majeures qui enrichissent considérablement la qualité générale des soins en France.

Cet arbitrage, s'il devait être maintenu, constituerait un **renoncement à la qualité des soins et à la sécurité des patients**, en incohérence avec les évolutions positives demandées par la profession elle-même, comme la mise en place d'un Ordre dédié.

Face à un **projet de réforme** de la formation aujourd'hui **déconnecté du contenu des consultations** menées depuis 2007 avec le gouvernement, l'unanimité des représentants des kinésithérapeutes exprime **l'urgence de voir enfin l'inquiétude des 80 000 kinésithérapeutes entendue**.

Un projet de réforme acceptable devra au minima garantir :

- **La reconnaissance de la formation des futurs kinésithérapeutes à son juste niveau** : celui de Master.
- **La généralisation de la première année commune** aux études de santé (PACES).